

licence sciences sanitaires et sociales – parcours santé-travail spécialisation technicien·ne conseiller·ère de prévention

Pour répondre aux enjeux d'accompagnement des entreprises dans leur culture de prévention, les SPST renforcent leurs équipes avec des profils spécialisés. Cette licence professionnelle qualifie les assistant·e·s santé-travail et technicien·ne·s de prévention pour devenir spécialistes de l'accompagnement des entreprises dans la prévention des risques professionnels.

Durée
49,5 jours / 346 heures

Dates
Nous consulter

objectifs

- L'obtention de la Licence se fait après la validation de l'ensemble des blocs de compétences (note supérieure ou égale à la moyenne pour l'ensemble des blocs de compétences).

public

Toute personne titulaire d'une Licence 2 ou d'un BAC+2

prérequis

Toute personne titulaire d'une Licence 2 ou d'un BAC+2

évaluation

- L'obtention de la Licence se fait après la validation de l'ensemble des blocs de compétences
- Les évaluations se font au travers de questions de cours, examens de connaissance, évaluation d'un travail d'application et le mémoire

programme

semestre 5 (30 ECTS)

- BCC 1 : Acquisition et utilisation des savoirs fondamentaux (12 ECTS) : monde du travail (28h), société et Entreprise (31,5h), communication (10,5h)
- BCC 2 : Promotion de la santé – Mise en œuvre de promotion et de prévention en santé (12 ECTS) : connaissance des risques – Pathologies professionnelles (49h), identification et prévention des risques professionnels (45,5h), module de spécialisation : mise en place d'une démarche de prévention (24,5h), gestion des populations, maintien en emploi (35h), promotion et éducation à la santé en santé au travail (35h)
- BCC 3 : Partage d'informations, réseau et communication interpersonnelle (6 ECTS) : langues appliquées : Anglais (35h), culture et Compétences Numériques (21h)

semestre 6 (30 ECTS)

- BCC 4 : Bloc de compétences professionnelles : méthodologie de projet (21h), journées d'étude en santé-travail (10h), mémoire et soutenance (14h)

parcours passerelle

- Possibilité d'intégrer le parcours par la passerelle de formation après validation du Cycle de formation AFOMETRA : « Assistant technique en santé au travail » ou CNAM « Assistant en santé et sécurité au travail »

validation des acquis

- Possibilité d'intégrer le parcours par la validation des acquis après examen de votre dossier et avis de la commission d'admission